

G10 – LA GESTION DES DEMANDES ET L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX AUX FAMILLES ÉTRANGÈRES

2
JOURS

Objectifs

- Appréhender de manière pragmatique le cadre juridique général lié à la demande et à l'attribution des logements sociaux aux familles étrangères.
- Être en capacité d'instruire les demandes de logements émanant des familles étrangères.

Contenu

L'environnement législatif applicable

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- La loi n°89-462 du 06/07/89 modifiée.
- La loi n° 98-657 du 29/07/98 relative à la lutte contre les exclusions.
- La loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 (art. 14).
- La loi n°2007-290 du 05/03/07 dite « Loi DALO ».
- La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion dite « loi MOLLE » (loi Boutin).
- Arrêté du 25/03/88 relatif aux conditions de séjour des personnes physiques.

Rappel du cadre réglementaire de la gestion de la demande et de l'attribution d'un logement

- Conditions d'accès et bénéficiaires du logement social.
- La constitution d'un dossier de demande.
- L'enregistrement de la demande de logement.

La gestion des candidatures déposées par des étrangers ressortissants ou non ressortissants de la CEE

- Les documents constitutifs du dossier de demande à solliciter.
- Les documents non valides.
- Gérer la problématique de la production de documents justifiant des ressources N-2

Apprécier la régularité de résidence des candidats étrangers

- Caractéristiques et conditions d'obtention des différents titres de séjour.
- Durée de validité des titres de séjour.

Les principaux cas particuliers liés à l'accès aux logements locatifs sociaux des candidats résidant à l'étranger

- Les ressortissants français établis à l'étranger qui retournent en France sans pouvoir justifier de ressources.
- Les ressortissants algériens, tunisiens ou suisses.
- Les demandeurs d'asile.
- Traitement des demandes de logement déposées par un couple étranger dont un des deux conjoints ne peut justifier de son autorisation à résider sur le territoire de manière régulière.

Les conditions d'octroi des principales aides sociales aux familles étrangères

- Minima sociaux et prestations sociales.
- Aides personnelles au logement (APL/AL).
- Aides dispensées dans le cadre des dispositifs FSL et LOCAPASS.

La place des familles étrangères dans les dispositifs connexes à l'attribution des logements sociaux

- L'Accord Collectif Départemental ou Intercommunal.
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.
- Dispositif DALO.

La protection des familles étrangères contre la discrimination

- Lutte contre la discrimination et l'égalité des chances.
- Le cadre juridique de la discrimination.
- Notions de discrimination directe et indirecte.
- Les compétences et les modalités d'intervention de la HALDE.

Public : Agents d'accueil, Chargés d'attribution, Agents de gestion locative...

POUR PLUS D'INFORMATIONS, contactez LOSFOR au 04.91.59.12.32 ou par mail : losfor@losfor.com